

*Date d'envoi de la convocation par voie dématérialisée : 10 juillet 2020*

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 16 juillet 2020**

---

**L'an deux mille vingt, le 16 du mois de juillet à 20 heures 00**

**Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.**

Présents : 24 M. le Maire, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAIVE, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints.

Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et M. Neil PIOTON Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 3 Mme Alexia BACQUEY qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH  
M. Jean-Yves MAS a donné procuration à Mme Lydia LESCOMBE  
Mme Michèle VIGNEAU qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET

Absent et non représenté : 0

*M. Cyrille RENELEAU est élu secrétaire de séance.*

Accusé de réception en préfecture 033-213302144-20200721- DL16072020-17e-BF Date de réception préfecture : 21/07/2020
---

## N° DL16072020-17e : Budget Parking – Exercice 2020 – Vote du budget supplémentaire

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

Après le vote du compte administratif et de l'affectation des résultats de l'exercice 2019, le conseil municipal est invité à délibérer sur l'intégration de ces résultats au sein du budget de l'exercice 2020 par l'intermédiaire d'une décision budgétaire appelée « budget supplémentaire ».

Le budget supplémentaire est un acte qui remplit deux fonctions :

- C'est d'abord un acte de report : il permet d'intégrer dans le budget les résultats de l'année précédente dégagés par le compte administratif.
- Mais c'est aussi un acte d'ajustement : comme une décision modificative, le budget supplémentaire permet d'ajuster les prévisions votées lors du budget primitif, afin notamment de tenir compte des résultats reportés

Ce budget supplémentaire s'inscrit dans la continuité des objectifs fixés dans le cadre de la stratégie financière rappelée lors du vote du budget primitif, à savoir la préservation d'une épargne solide et le soutien à un programme d'investissement ambitieux et responsable.

Les nouveaux crédits inscrits intègrent :

- Le report et de l'affectation des résultats
- Les conséquences de la crise sanitaire covid19 avec :
  - o L'anticipation d'une baisse des recettes issues du stationnement (avril mai)
  - o L'anticipation d'une baisse crédits de reversement des excédents au budget général
- L'augmentation des crédits d'opérations d'ordres liées aux amortissements

**VU** les articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le budget primitif voté en date du 19 décembre 2019 ;

**VU** le compte administratif de l'exercice 2019 ;

**VU** l'affectation de résultat 2019 ;

**VU** l'avis de la commission finances, marchés et ressources humaines en date du 8 juillet 2020 ;

**CONSIDERANT** les résultats enregistrés à ce jour, la décision d'affectation des résultats 2019 et la reprise des restes à réaliser

**Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :**

### ARTICLE 1

**ADOpte** le budget supplémentaire comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Recettes	Dépenses
002 - Résultat de fonctionnement reporté		
011 - Charges à caractère général		15 500.00
012- Charges de personnel		30 000.00
65 - Autres charges de gestion courante		-150 000.00
70- Produits des services, du domaine et vente diverses	-150 000.00	
023- Virement à la section d'investissement		-76 596.62
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections		31 096.62
<b>TOTAL</b>	<b>150 000.00</b>	<b>150 000.00</b>

Accusé de réception en préfecture  
033213302144-20200721-  
DL16072020-17e-BF  
Date de réception préfecture :  
21/07/2020

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<i>Chapitre</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
001 - Solde d'exécution du résultat d'investissement reporté		18 151.27
10 - Dotations, fonds divers, réserves	499 501.61	
13 - Subventions d'investissement		
20 - Immobilisations incorporelles		-20 000.00
21 - Immobilisations corporelles		199 540.94
021- Virement de la section de fonctionnement	-76 596.62	
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	31 096.62	
RESTES A REALISER		256 309.40
<b>TOTAL</b>	<b>454 001.61</b>	<b>454 001.61</b>

### **Délibération adoptée.**

POUR : 23 M. le Maire, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Michèle VIGNEAU et M. Neil PION.

ABSENTION : 4 M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC et M. Cyril CAMU.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

**Le Maire**  
**Laurent PEYRONDET**



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

Accusé de réception en préfecture  
033-213302144-20200721-  
DL16072020-17e-BF  
Date de réception préfecture :  
21/07/2020

Accusé de réception en préfecture  
033-213302144-20200721-  
DL16072020-17e-BF  
Date de réception préfecture :  
21/07/2020